



**CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 13 DECEMBRE 2023
A 20H**

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-trois,

Le treize du mois de décembre 20 Heures,

Le Conseil Municipal de la commune de CAMBOULAZET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LACHET Jean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/12/2023

Présents : M. LACHET Jean, M. ANGLES Julien, Mme CANITROT Nadine, M. CUOC Jérôme, M. ENJALBERT Maxime, M. GAZANIOL Dominique, M. LACOMBE Philippe, Mme LITRE Alexandrine M. PANIS Didier, Mme POUGET Sandrine, Mme LACOMBE Patricia

M. ANGLES Julien a été désignée secrétaire de séance.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°01 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL 2023

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6064 : Fournitures non stockées - Fournitures admini		408.00 €		
D 61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant		500.00 €		
D 6156 : Maintenance		2 058.00 €		
D 617 : Etudes et recherches		594.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		3 560.00 €		
D 65311 : Indemnités de fonction (élus)		700.00 €		
D 6541 : Créances admises en non-valeur		1.00 €		
D 65568 : Autres contributions		1 000.00 €		
D 65738 : Subventions de fonctionnement aux autres ét		300.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		2 001.00 €		
R 73223 : Fonds départemental des DMT0 pour les co				4 652.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				4 652.00 €
R 76233 : Remb.intérêts emprunts transf.par BA et régi				909.00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers				909.00 €
Total		5 561.00 €		5 561.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2041511 : Subv GFP de rattach. - Biens mobiliers, m		2 540.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		2 540.00 €		
R 10226 : Taxe d'aménagement				2 540.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves				2 540.00 €
Total		2 540.00 €		2 540.00 €

DELIBERATION N°02 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES : BUDGET COMMUNAL 2023

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables du budget communal 2021.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 0,40 € selon l'état transmis, par la trésorerie le 04/12/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur à l'article 6541 du budget communal 2023 la somme de 0,40€

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice du budget communal 2023 de la commune de Camboulazet au compte 6541.

DELIBERATION N°03 : CONVENTION DE MISSION CONFIEE A AVEYRON INGENIERIE : MISSION N°2023-0610 ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSE SUD DE CAMBOULAZET RD 507 E

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de définir les conditions et les modalités de réalisation de la mission confiée par la collectivité à l'Agence AVEYRON INGENIERIE pour l'étude de faisabilité de la mise en sécurité de l'entrée d'agglomération Sud de Camboulazet sur la RD 507E.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la mission confiée à Aveyron Ingénierie telle que définie ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention formalisant celle-ci

DELIBERATION N°04 : PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES : BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables du budget assainissement 2021.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 0,20 € selon l'état transmis, par la trésorerie le 04/12/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur à l'article 6541 du budget assainissement 2023 la somme de 0,20€

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice du budget assainissement 2023 de la commune de Camboulazet au compte 6541.

**DELIBERATION N°05 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET
ASSAINISSEMENT 2023**

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6541 : Créances admises en non-valeur		0.20 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		0.20 €		
R 706121 : Redev modernisat° réseau collect			0.20 €	
TOTAL R 70 : Ventés prod fab, prest serv, mar			0.20 €	
Total		0.20 €	0.20 €	
Total Général		0.20 €		-0.20 €